

30.11.2017 - 14:08 Uhr

## Réseau postal au Conseil des Etats : la politique reprend à raison les rênes

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, salue l'acceptation par le Conseil des Etats de quatre motions du Conseil national. Elles prévoient de mieux prendre en considération les besoins des régions et de la population concernant les prestations offertes par la Poste en termes d'accessibilité, de transparence et de surveillance.

Travail.Suisse se réjouit que la politique reprenne la main au sujet du réseau postal avec l'acceptation des motions 17.3012 (Législation sur la poste), 17.3013 (Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste), 16.3481 (Service universel dans le domaine postal. Fixer des règles d'accessibilité différentes en fonction des régions) et 16.3482 (Accroître la transparence dans la fourniture du service universel dans le domaine postal). Sans contester le fait que la Poste doive adapter son réseau en raison des mutations structurelles (digitalisation etc.), elle doit le faire en dialoguant davantage avec les différents acteurs concernés, en particulier les communes et les partenaires sociaux. La suppression de près de 400 offices postaux d'ici 2020 doit impérativement mieux prendre en considération les besoins des régions et de la population sans faire primer les considérations financières. Les différents critères de service public pour les prestations postales devront être ainsi être adaptés et, le cas échéant, renforcés.

Travail.Suisse se félicite aussi que le Conseil des Etats ait rejeté la motion 17.3011 (Pour que les acteurs du marché suisse bénéficient d'une concurrence équitable). L'acceptation de cette motion aurait favorisé les prestataires privés et engendré des coûts supplémentaires pour la Poste. Elle représentait aussi une menace pour les conditions d'engagement usuelles dans la branche.

Contact:

Denis Torche, responsable du dossier service public. Tél. 031 370 21 11 ou 079 846 35 19, [www.travailsuisse.ch](http://www.travailsuisse.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100809897> abgerufen werden.